

13, all e Fran ois Mitterrand
BP 13633
49100 ANGERS Cedex 01
T l. : +33 (0) 2 41 96 21 06

Web : <http://www.univ-angers.fr/granem>

Une nouvelle lecture du territoire par la limite

Jean-Claude Taddei

GRANEM, Universit  d'Angers

Novembre 2009

Document de travail du GRANEM n  2009-10-022

Une nouvelle lecture du territoire par la limite

Jean-Claude Taddei

Document de travail du GRANEM n° 2009-10-022

novembre 2009

Classification JEL : R13, Z13, Z19.

Mots-clés : Territoire, limite, pôle, parc.

Keywords: Territory, limit, pole, park.

Résumé : Territoire, pôle de compétitivité, cluster, technopôle, district industriel...de quoi parle-t-on ? Comment ces structures se différencient-elles ? Selon le pays, la région, l'époque ou la volonté politique, des formes de territoires se sont développées dans une variété qui rend difficile aujourd'hui leur lecture. Nous proposons de porter un regard original sur ces territoires à partir de la notion de limite qui fixe leur périmètre mais surtout qui, construisant leur identité, caractérise aussi leur position vis-à-vis de l'altérité. Ainsi, deux formes se distinguent selon que la limite enferme à l'image de celle du « parc » ou attire comme le fait celle du « pôle ».

Abstract: Territory, pole of competitiveness, cluster, technopolis, industrial district... what are we talking about? How can we differentiate one structure from another? According to the country, the area, the period or the political will, different kinds of territories have developed in a variety of shapes that makes them very difficult to apprehend today. We propose to have an original point of view on these territories, starting from the concept of boundary which fixes their perimeter and which, building their identity, characterizes also their position in their relation with otherness. Thus, two forms are distinguished according to whether the limit locks up like the “park” does, or the limit attracts like it happens in “poles”.

Jean-Claude Taddei

Faculté de Droit, Economie et Gestion

Université d'Angers

jean-claude.taddei@univ-angers.fr

© 2009 by Jean-Claude Taddei. All rights reserved. Short sections of text, not to exceed two paragraphs, may be quoted without explicit permission provided that full credit, including © notice, is given to the source.

© 2009 par Jean-Claude Taddei. Tous droits réservés. De courtes parties du texte, n'excédant pas deux paragraphes, peuvent être citées sans la permission des auteurs, à condition que la source soit citée.

UNE NOUVELLE LECTURE DU TERRITOIRE PAR LA LIMITE.

A l'heure où la France labellise de nouveaux types de territoires sous la forme de pôles de compétitivité, il nous a semblé opportun de porter notre regard sur les différentes formes de territoires économiques existants en France. Ainsi, nous avons recensé une quinzaine de formes, allant du district industriel au pôle de compétitivité en passant par le technopôle et autre cluster (La documentation française, 2005). L'analyse des recherches en gestion nous a permis de caractériser chacune des formes de territoire que nous avons recensées afin de tenter d'établir leur classification puis leur regroupement, ceci devant permettre, notamment, de vérifier en quoi les stratégies collectives pouvaient varier d'une forme à l'autre.

Toutefois, ce travail n'a pu être mené dans les conditions espérées, en raison de la disparité des caractéristiques ne permettant pas de mesurer une différenciation suffisante des formes de territoire et par conséquent rendant difficile leur classification. De plus, les variables habituellement utilisées pour caractériser une forme de territoire divergent selon les auteurs : certaines variables sont proposées parfois au conditionnel, comme une éventualité, d'autres enfin se retrouvent dans différentes formes de territoires au point de ne plus permettre une distinction claire.

De fait, en quoi un cluster¹ se différencie-t-il d'un district industriel ? En vertu de quoi un technopôle garde-t-il son statut ou se transforme-t-il en pôle de compétitivité ? Existe-t-il une hiérarchie entre ces formes de territoire ? Devant la difficulté à trouver une grille de lecture adaptée, nous avons cherché un nouvel angle d'analyse en retenant l'objet voué à former le territoire : LA LIMITE.

Celle-ci impose l'altérité nécessaire à la constitution d'un territoire. Ainsi, notre réflexion cherche à revisiter la classification des territoires sous l'angle du lexique et de sa représentation liminaire. La direction choisie pour cette étude est nouvelle et originale. Nous posons donc l'hypothèse selon laquelle la limite enferme (protection contre l'altérité) ou au contraire attire (accepter l'altérité) et par conséquent permet de définir des territoires de type "Parc" ou des territoires de type "Pôle".

¹ Le mot anglais "cluster" vient de l'ancien français "closture" (clôture).

Cette étude est exploratoire et ne s'appuie que sur l'observation et sur quelques questions périphériques posées lors de recherches menées, entre autres, sur les réseaux relationnels au sein des territoires économiques.

Il nous semble que l'intérêt de cette étude est de sortir de cette multiplicité lexicologique sensée identifier précisément un territoire économique. De plus, la simplification du dénombrement des formes de territoire doit également faciliter leur approche et leur traitement tant du point de vue des politiques publiques, de la détermination entrepreneuriale ou de la mise en œuvre de stratégies collectives.

Enfin, cette réflexion devra nécessairement être vérifiée dans les divers territoires économiques qui dessinent notre paysage local.

1 – NAISSANCE D'UN TERRITOIRE

Les territoires économiques ont, depuis les districts industriels de Marshall (1920), été étudiés avec beaucoup d'intérêt par les scientifiques des sciences économiques, géographiques, sociologiques et de gestion. Un territoire économique regroupe des entreprises ayant adopté une stratégie collective pouvant concerner des acteurs en concurrence ou non, qui aspirent à mettre en œuvre des alliances, des coopérations voire des coopétitions² dans le cas de coopérations entre concurrents.

Dès lors, les contextes nationaux, économiques, politiques, sociaux et culturels ont conduit à l'émergence de territoires aux formes et aux dénominations variées. Ces diverses dénominations paraissent devoir représenter des formes de territoires différentes, pourtant il est parfois difficile de distinguer l'un de l'autre. En effet, toutes ces formes ont en commun la localisation d'une activité économique, bien qu'elles diffèrent variablement par leurs origines, leurs organisations, leur gouvernance, l'implication des institutions publiques et les multiples types de relations. Il est alors difficile de regrouper et d'identifier les différents territoires, les caractéristiques des uns s'inspirant des caractéristiques des autres.

² Contraction de coopération et de compétition

2 - INTERROGER LA LIMITE POUR DETERMINER LE TERRITOIRE

2.1 – La limite

Dans cette partie, nous allons tenter de classer les différentes formes de territoire en interrogeant la limite.

D'après *Le Robert*³, la limite est une ligne qui détermine une étendue, une chose ayant un développement spatial, et qui la sépare d'une autre étendue, lieu de l'altérité.

De plus, la limite est aussi ce qui ne peut ou ne doit être dépassé. Ainsi, nous tenterons de décrire les différentes formes de territoires après avoir examiné les différents types de limites et leurs conséquences sur la formation dudit territoire.

2.1.1 - La limite marque le territoire

L'espace n'est pas continu, il ne peut l'être que dans un cadre déshumanisé. En effet, la discontinuité est représentative d'un espace fait de ruptures (JC Gay, 2004). La rupture est la primo-limite, celle qui oblige l'individu à comprendre et à circonscrire. Les premières constructions de territoires ont eu pour conséquences d'obliger les hommes à s'organiser, se protéger pour ensuite se développer.

Cette limite est une condition initiale pour l'humanité, car c'est d'abord celle qui oppose la condition humaine à celle des dieux (Eliade, 1990). Ce schéma, largement exploité, c'est celui du sacré et du profane que l'on retrouve ensuite dans tous les espaces fermés.

Aux époques les plus anciennes, dès l'instant où les hommes ont construit leurs territoires, ils les ont matérialisés par des limites. Les pierres, les bornes et marques d'empreintes sont encore visibles pour attester cette volonté. Ainsi, le territoire était garant d'une stabilité sociale, des règles régissaient ce lieu commun, l'enceinte protégeait la communauté contre le monde extérieur habité par des "barbares".

³ Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, ed. Le Robert, mars 2000

En effet, l'opposition des deux mondes, matérialisée par la frontière, permettait d'identifier l'altérité et par conséquent de conforter l'identité du territoire, le passage d'un monde à l'autre se faisait par une porte gardée par un passeur qui était chargé de conduire la traversée. C'est le dieu Hermès, dans la mythologie grecque, qui tient ce rôle de passeur. Il représente, de plus, le dieu du commerce. En outre, le passeur est également un douanier, mot qui vient de *dovana* désignant l'édifice où l'on percevait les droits d'entrée et de sortie des marchandises du territoire seigneurial.

Dans la tradition grecque, il a été nécessaire de donner un sens à l'espace continu qui n'a pas de terme et qui est représenté par un chaos, un tout indifférencié, ne permettant pas d'identifier l'ego de l'alter. Ainsi, *Topos* (l'espace discontinu) et *Cronos* (le temps) fixent les limites et autorisent l'organisation du chaos qui contient toutes choses à venir (Grimal, 1951).

Par la suite, l'empire romain a édifié des limes afin de fixer le système de fortification qui marquait la frontière entre le monde romain et le monde barbare, le monde civilisé et le monde des Autres, de l'altérité. Cette frontière résulte d'une souveraineté stabilisée, autant par les traités que par le mode de communication culturelle qui assurent la diffusion et l'unité de la représentation (Anderson, 1996).

La limite qui marque la frontière entre deux états (ou situations sociétales), impose une altérité, crée un vis-à-vis entre assimilé et allogène. Celle-ci est marquée jusqu'au sens littéral (barbaros/étranger).

Ainsi, les limes avaient un but défensif mais aussi douanier. Mercure, dieu romain du voyage, l'homologue d'Hermès chez les grecs, messager et dieu du commerce, accompagnait les âmes et leur ouvrait la porte du domaine des morts, la limite ultime. En outre, afin d'aider le passage des morts dans l'autre monde, une pièce était introduite dans leur bouche. En effet, dès lors où la limite est franchie, elle entraîne un coût financier (douane), ou un coût organisationnel (mort et naissance d'une situation).

Comme nous l'avons vu, la limite provoque une rupture dans l'espace et dans le temps afin de circonscrire une zone qui vise à regrouper et organiser. Cette transformation de l'espace continu en espace discontinu impose des frontières. Le paradoxe est qu'une frontière n'existe que pour organiser son propre passage. Cette altération de l'intégrité du territoire ne devient possible que si celui-ci a fixé ses limites et qu'il s'est identifié et protégé.

2.1.2 – Le marquage de la limite

En tant qu'objet géographique, la limite regroupe un large spectre de figures, de la discontinuité à l'interface, de la frontière à la borne (Gay, 1995, Pradeau, 1994). En premier lieu, les hommes ont utilisé des limites naturelles géologiques (rivières, montagnes, ...), et des objets naturels (arbre, roche,...) afin de fixer la limite territoriale appropriable.

Ensuite, au gré des conquêtes et des extensions (ou réductions), les hommes ont déplacé les limites de leurs territoires et ont inventé la borne frontière en utilisant des objets déplaçables (roches, marques, empreintes). Enfin, pour améliorer la sécurité du territoire, des ouvrages de plus en plus importants ont été érigés (murs, fossés, barrières, clôtures,...) permettant du même coup d'organiser les passages.

Un autre trait est à souligner. Les marques, placées sur une carte topographique et qui indiquent la frontière entre deux territoires (pays, régions, départements, villes,...), sont représentées par des traits discontinus. Par contre, en temps de guerre, les marques qui indiquent la ligne de front des adversaires, sont habituellement représentées par des lignes continues, souvent épaisses, généralement rouges.

Il est dès lors étonnant de constater que le trait continu est utilisé pour délimiter les positions variables, représentant un espace non organisé. Celui-ci étant par nature amené à changer. Dès l'instant où un territoire a acquis des frontières reconnues et définitives, les traits représentant les frontières sont discontinus représentatifs d'un espace délimité, territorialisé et investi socialement.

On ne peut s'empêcher de penser que cette discontinuité permet finalement le passage.

3 - L'ESPACE TERRITORIAL

Un territoire donc, n'existe qu'à travers ses limites. Sans limites, il n'est pas de territoire concevable. Ainsi, la limite instaure l'existence du territoire, l'espace peut enfin être nommé et il acquiert sa dimension territoriale. Le territoire est une composante importante pour les hommes, il représente leur seconde enveloppe, celle qui les protège des autres.

3.1 – L'espace physique

L'espace physique d'un territoire est une partie de la surface terrestre qui représente une certaine unité et un caractère particulier. Les premières limites retenues par les hommes étaient géologiques. Les fleuves, les rivages, les montagnes, les failles forment des frontières que les hommes se sont appropriées, souvent par la force, afin de fixer leur territoire et de permettre sa sécurisation avant son développement.

Aujourd'hui, plusieurs pays revendiquent encore l'annexion de territoires sur la seule base géologique. Ainsi, la France a toujours considéré ses frontières comme étant naturelles et donc divines et sacrées. En conséquence, la limite représentée par le Rhin a alimenté bien des guerres de conquête puis de reconquête. Aussi, les Pyrénées et les Alpes sont considérées par tous comme des frontières normalisées par leur caractère naturel, alors que les frontières du Nord de la France, mal définies naturellement, sont soumises à caution.

3.2 – L'espace social

Plusieurs recherches ont montré le rôle fondamental du système de valeurs sociales et sociétales ancrées localement (Piore et Sabel, 1984). Harrison, en 1991, avance le concept de communauté de personnes qui met l'accent sur l'implication vitale des acteurs locaux. Dès l'instant qu'une communauté d'individus s'organise dans un espace limité, un système social s'établit. Cette mobilisation induit une organisation de productions, d'échanges, d'offres et de demandes. Un système économique se déploie à l'échelle du territoire.

Le développement du transport autorise, ensuite, les échanges entre les territoires, cela entraîne l'organisation d'un système économique inter-territorial et la mise en place de droits de passage.

Ainsi, le territoire est à la fois un espace-lieu (géographique) doté de ressources (matières premières, actifs productifs, compétences, relations) et un espace vécu dans le temps, doté d'une cohésion sociétale.

Interroger la limite conduit, dès lors, à interroger une représentation et un instrument de l'ordonnement social (Fourny, MC, 2005).

4 - QUELLES LIMITES POUR QUEL TERRITOIRE?

4.1 – La limite spatiale

La limite spatiale se fonde sur la démarcation de l'espace terrestre. Dans ce cas, les institutions locales, dans une optique de développement économique, aménagent une zone en vue de proposer des espaces pour des activités économiques, ce développement devant induire l'installation de structures, l'attractivité économique et l'employabilité. Ainsi, les territoires formés par une limite spatiale sont associés à une démarche d'aménagement du territoire. Dans ce cas, la destination effective du territoire est la conséquence d'une orientation dictée par les pouvoirs publics afin de promouvoir la décentralisation et de revaloriser le développement local. Il ne représente alors qu'une opération physique d'aménagement dont l'aboutissement est la commercialisation des surfaces proposées.

4.2 – La limite instituée

Les limites instituées, quant à elles, sont tracées afin de circonscrire un espace d'activités économiques existant, dans lequel les acteurs locaux ont une volonté d'organisation territoriale et de recherche d'externalités positives⁴. Ainsi, les limites vont "clôturer", enfermer les acteurs économiques dans un territoire qui pourra être identifié.

Les limites instituées sont donc créées afin de fixer un territoire, de lui donner une existence, de le nommer et de le protéger de l'altérité. Ce processus d'appropriation détermine une aire et permet à un groupe d'exercer son pouvoir à l'intérieur des limites. La dimension sociale est présente, mais la principale particularité de cette limite est son caractère normalisateur.

Avant que ne se produise cette normalisation, l'espace était investi par les acteurs locaux, mais sans règles d'organisation et de gouvernance. Dorénavant, cela permettra au territoire de disposer d'une marque de reconnaissance, d'un label, d'aides publiques et d'une gouvernance identifiée et légitimée.

Le caractère volontariste de ce type de territoire laisse à penser qu'un existant est en recherche de légitimité. Cette légitimité peut se réaliser selon que le groupe a besoin d'organiser sa proximité ou selon que les institutions publiques apportent leur soutien pour agréer une représentativité nécessaire ou parfois de fait. La réalisation opérationnelle du territoire est toutefois généralement longue, car elle implique l'existence d'une activité et une détermination des principaux acteurs.

La dimension ainsi obtenue par ce type de limite va entraîner un ensemble d'effets dont les conséquences renforceront le caractère territorial de ce nouvel espace social. En premier lieu, le bornage de cet espace, puis les stratégies d'occupation du sol (au sens figuré), l'établissement de relations entre les acteurs et la détermination des rôles participent à l'émergence d'une organisation de proximité.

⁴ L'externalité s'entend comme un effet externe dont bénéficie une entreprise par les choix réalisés par les autres entreprises. Dès lors où une entreprise est en interactions avec d'autres entreprises il y a production d'externalités. Ces externalités sont de deux ordres : positives ou négatives selon qu'elles affectent positivement ou négativement les autres acteurs économiques.

Différentes formes de territoires sont constituées à partir de ce type de limite. Cela concerne des territoires dans lesquels les acteurs économiques sont présents, mais manquent de coordination. Ainsi, les districts industriels, les SPL⁵ ou encore la plupart des clusters sont des espaces économiques qui ont obtenu un statut de territoire afin de faciliter la mise en place d'une organisation devant favoriser l'innovation et le développement pour mieux résister à l'altérité.

4.3 – La limite instituante

Les limites instituantes fixent les bornes de l'espace à l'intérieur duquel les acteurs seront chargés d'inventer la proximité organisationnelle à laquelle ils aspirent. Ces limites visent à définir un périmètre géographiquement localisé afin de provoquer une attractivité auprès des acteurs potentiels. Ainsi, elles vont permettre la création du territoire et son ouverture pour accueillir de nouveaux acteurs. L'altérité est, dans ce cas, admise provisoirement. L'altération qui en résultera sera un facteur de développement et de construction identitaire du territoire. Granovetter (1973) explique, dans sa théorie de la force des liens faibles, l'importance de ceux-ci, distants mais riches en informations par leur effet de renouvellement favorisant l'innovation, tandis que les liens forts sont proches et ne fournissent qu'une information établie encourageant peu l'innovation.

La réalisation de ce type de territoire est généralement rapide car elle est la volonté des institutions publiques et des acteurs locaux. Elle ne nécessite pas la présence définitive de tous les acteurs car elle a vocation à en attirer de nouveaux. La métaphore du phare illustre parfaitement le rôle principal de l'espace ainsi formé par ce type de limite, l'attractivité du territoire est symbolisée par un pôle qui attire les acteurs et facilite le développement des relations et des externalités positives. Ainsi, la logique de développement territorial pourra enfin se déployer dans un environnement adapté.

Contrairement à l'espace enclos par des limites instituées, l'espace retenu ici n'est pas nécessairement un existant en recherche de légitimité. En fait, cette légitimité se situe en amont du processus de territorialisation.

⁵ Systèmes Productifs Locaux

La concertation territoriale se développera sur un modèle défini et réglementé. En outre, l'idée de clôture est absente, les limites étant représentées par une volonté de polariser les acteurs autour d'une compétence centrale. Ainsi, les barrières à l'entrée sont actives dans une optique qualitative et non pas protectionniste. Les territoires qui sont constitués à partir de ce type de limites sont des représentations récentes dans le paysage économique français. On y trouve les technopôles, ainsi que les pôles de compétitivité, figures de proue actuelles des territoires d'excellence.

Les différents types de limites et les formes de territoires correspondantes :

LES LIMITES			
	Limites instituées	Limites instituant	Limites spatiales
Objectifs	Légitimation d'un territoire	Création d'un territoire	Aménagement du territoire
Présence d'un existant	OUI	NON/OUI	NON
Processus de construction	1/établissement de la clôture définissant le territoire	1/définition des limites organisationnelles	1/définition des limites géographiques
	2/définition des limites organisationnelles	2/ouverture du territoire, politique d'attractivité	2/ouverture du territoire, mise à disposition de parcelles
	3/développement de relations extérieures	3/poursuite de la politique d'attractivité et développement de relations extérieures	3/fermeture du territoire lorsque les limites géographiques sont atteintes
Altérité	Protection	Acceptation	Acceptation
Type de territoires	Cluster, districts industriels, SPL, ...	Technopôle, pôle de compétitivité, ...	Zone d'activité, ...

5 - LES FORMES DE TERRITOIRES

Comme l'a démontré l'étude de l'impact des limites sur l'espace et sur la définition du territoire constitué, deux formes se distinguent : l'une constituée par des limites instituées, l'autre constituée par des limites instituanes.

Nous n'étudierons pas les territoires conçus uniquement dans une démarche d'aménagement de territoire et au seul but de commercialiser des parcelles à destination d'activités économiques.

5.1 – Le territoire "Parc"

La limite instituée favorisera le groupement d'entreprises, localisées au sein d'un territoire auquel nous donnerons la dénomination de "Parc". Le parc schématise bien la clôture d'un espace limité, regroupant les entités inscrites dans un espace.

L'établissement de cette limite se réalise d'abord en désignant le territoire par un nom. Ainsi, l'identité du territoire sera associée à cette appellation et pourra alors permettre la mise en place d'une organisation, d'une gouvernance et d'une stratégie de développement.

5.2 – Le territoire "Pôle"

La limite instituanne formera un type de territoire que nous appellerons "Pôle". Celui-ci sera chargé d'organiser l'espace afin de faciliter l'attrait et l'installation des entreprises et le développement de relations entre elles. Ce type de territoire possède un centre, un pôle qui attire, qui doit attirer les acteurs qui vont additionner leurs atouts à ceux des autres acteurs afin de créer un environnement propice à l'innovation

La distinction entre le territoire de type "Parc" et le territoire de type "Pôle" est ténue, mais elle met en avant des différences suffisamment marquantes pour permettre cette classification. Ainsi, les stratégies territoriales seront différenciées, attendu que dans le cas du "Parc" il s'agit de promouvoir et de consolider un existant, alors que dans le cas du "Pôle" l'objectif est de rassembler autour d'un projet de territorialisation.

6 - REVISITE DES DIFFERENTS TYPES DE TERRITOIRE PAR LA LIMITE

6.1 – Les districts industriels

Les premiers districts recensés ont été créés afin d'agréger un grand nombre de petits ateliers travaillants dans le même secteur d'activité (Marshall, 1920). Par ailleurs, Becattini, en 1992, décrivait l'organisation industrielle des districts italiens qui s'appuyaient sur différents critères dont un ancrage historique et des relations informelles.

Ces deux exemples illustrent bien la volonté des acteurs de légitimer un espace économique par la définition du lieu en y apposant une limite de type "clôture" puis en le désignant, acte de naissance permettant la mise en place d'une organisation territoriale et l'instauration de nouveaux échanges avec l'extérieur.

On le voit, ici la limite est instituée, le territoire "Parc" est ainsi formé qu'il circonscrit, par sa limite, un espace social et économique.

La volonté des acteurs est nécessaire, Harrison précisait en 1991 le rôle que jouaient les communautés de personnes dans la construction et le développement industriel (Mingione, 1989), ainsi, l'état n'intervient généralement pas (Léveque, 1993).

6.2 – Les clusters

Dans le monde anglo-saxon, c'est le terme usité pour figurer un territoire économique. Au-delà de la proximité géographique, DeBresson et Hu (1999) inscrivent le cluster dans une conception élargie de l'espace, considéré comme lieu de coordination des acteurs. Raines précise, en 2002, qu'un cluster vise à renforcer le degré de coopération entre les acteurs.

Par ailleurs, Porter tente d'expliquer le fonctionnement d'un cluster par la structure du système relationnel du "Diamant" qu'il a imaginé. Il y fait mention des firmes impliquées dans la réalisation des produits et services identifiant le cluster (Porter, 1990).

Cette forme de territoire s'est constituée par l'organisation des relations entre des acteurs proches géographiquement et complémentaires. Comme pour les districts industriels, la limite est de type institué. Elle normalise un espace économique.

Cependant, certains clusters ont ouvert leur territoire à de nouveaux partenaires et sont passés du type "Parc" au type "Pôle". Certains ont gardé la dénomination générique de cluster, d'autres ont adopté des désignations nouvelles selon les régions du monde.

6.3 – Les réseaux d'entreprises

Un réseau d'entreprises peut être défini comme un "*groupement non institutionnalisé d'entreprises indépendantes, coopérant durablement à partir d'objectifs partagés en commun, afin de s'appuyer sur la capacité d'innovation et le dynamisme de chaque firme partenaire, en vue de mieux affronter la concurrence nationale et internationale*" (Lévesque et al., 1996).

Un réseau n'est pas limité au territoire local, il peut s'établir entre entreprises d'une ville, d'une nation ou du monde. Ainsi, les entreprises d'un réseau ne sont pas nécessairement agglomérées : elles peuvent être "*disséminées sur des territoires étendus et n'avoir aucun noyau territorial*" (Storper et Harrison, 1992).

D'ailleurs, certains auteurs (Meschi 1996, Fréry 1998) trouvent l'origine de ces réseaux d'entreprises dans la territorialisation d'organisations qui forme les premiers districts industriels. On y trouve déjà la configuration des territoires économiques formés d'entreprises en coopérations dans un contexte concurrentiel. Mais ces districts formés naturellement par des réseaux d'entreprises ne possèdent pas nécessairement de "*noyau*" fédérateur, ni de gouvernance territoriale.

Dès lors, les relations en réseau ne participent pas forcément à l'instauration d'un système de relations revêtant une cohérence d'ensemble au niveau d'un territoire. Si elles peuvent s'inscrire dans des systèmes industriels locaux, elles ne semblent pas y concourir directement. De même, elles ne conduisent pas toujours à la mise en place de gouvernances locales instituées (Raveyre, 2004).

Dans le cas d'une construction réticulaire organisée, la volonté stratégique d'un ou plusieurs acteurs est nécessaire. Elle a pour objectif de développer des collaborations et de mettre en œuvre des stratégies collectives afin d'acquérir de nouvelles ressources dans un équilibre fondé sur la coopération entre partenaires concurrents ou entre partenaires non concurrents.

Ainsi, selon la configuration que prendra le réseau inter-organisationnel, suivant la destination territoriale à laquelle il se rattachera, l'approche par la limite nous informera de son type.

En conséquence, la littérature a relevé des développements principalement tournés vers des formes de territoires de type "Parc" à partir de formations spontanées de réseaux dans lesquelles l'implication des institutions publiques était généralement absente.

6.4 – Les technopôles

Les technopôles sont le résultat d'un processus planifié dans lequel des initiatives publiques ou mixtes visent à construire le contexte favorable à la création d'un territoire afin d'encourager le transfert de connaissances et le développement de l'innovation.

Ruffieux (1991) indique que les technopôles sont des concentrations géographiques locales *"d'entreprises innovantes, situées à proximité de centres de recherche et de formation scientifique, dans le but de former un micro-système innovant"*. Il précise que l'effet de proximité géographique s'exprimera par la constitution *"d'un milieu humain homogène et continu allant de la recherche fondamentale à l'industrie"*.

Dans ce type d'espace, la limite ne se réduit pas à la circonscription d'une aire visant à regrouper des acteurs économiques aux seules fins de recherche de légitimité et d'organisation territoriale. La finalité est ailleurs. Il s'agit de créer un territoire afin d'organiser un contexte, de planifier un processus devant conduire à favoriser l'innovation. Dans ce cas, la limite instituante matérialisera le projet de développement du territoire avec l'objectif d'attirer des acteurs pouvant enrichir le contexte. La forme de territoire de type "Pôle" est clairement identifiée.

Souvent, les institutions publiques sont à l'origine de cette démarche, d'ailleurs, en Europe, la quasi-totalité des technopôles est apparue à la suite d'interventions massives de l'Etat que ce soit de manière directe ou indirecte.

6.5 – Les systèmes productifs locaux (SPL)

Un SPL ou un système territorial de production constitue, selon Gilly (1987), un ensemble caractérisé par la proximité d'unités productives au sens large et qui génère une dynamique productive d'ensemble (Gilly et Grossetti, 1993). Courlet (2000) a complété cette définition en insistant sur l'identité sociale et sur l'idée d'appartenance à une communauté.

A partir de 1998, l'ancienne DATAR⁶ a entrepris le recensement de "*groupe d'entreprises et d'institutions géographiquement proches et qui collaborent dans un même secteur d'activité*". En 2003, 98 SPL étaient recensés en France.

Cette forme d'espace économique est la conséquence d'un regroupement d'entreprises qui a toutefois nécessité l'intervention de l'état afin d'y apporter organisation et reconnaissance. C'est une limite qui a été instituée. Dès lors, le territoire, de type "Parc", est nommé, reconnu et valorisé. En identifiant clairement son espace économique et social à l'intérieur de ses limites, le SPL va s'organiser et envisager une stratégie territoriale plus efficace.

6.6 – Les pôles de compétitivité

Le 2 décembre 2004, Gilles de Robien lançait le coup d'envoi officiel de l'appel à candidatures pour les pôles de compétitivité. L'initiative en revient au comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) transformé pour la circonstance en comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT).

Le 12 juillet 2005, 66 pôles étaient retenus sur les 105 dossiers qui s'étaient portés candidats.

Selon la définition du CIADT, "*un pôle de compétitivité est la combinaison, sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale*".

La limite utilisée pour définir le pôle de compétitivité est instituante. En effet, ce type de territoire est créé afin d'attirer des acteurs nouveaux pour renforcer le pôle et lui permettre d'atteindre une certaine dimension.

⁶ Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale

7 – Stratégies agglomérées et approche par la limite : une articulation possible

Les deux types de territoires définis par la limite mobilisent-ils les mêmes démarches stratégiques ? Les stratégies agglomérées semblent pouvoir se déployer dans les deux situations, néanmoins, l'approche "Pôle" ou "Parc" va probablement nuancer cette conduite.

Les stratégies agglomérées sont des stratégies collectives qui peuvent apporter une réponse aux turbulences de l'environnement dynamique et instable. Cependant, au sein d'un espace dans lequel les entreprises sont concurrentes, elles peuvent prendre la forme d'alliances, de coopérations ou de coopétitions.

Selon Astley et Fombrun (1983) les stratégies "agglomérées" s'observent dans des environnements où de nombreuses organisations de petite taille sont en concurrence. En outre, Yami (2003) révèle trois facteurs explicatifs des stratégies "fédérées" : la structure du marché (Le Roy et Guillotreau, 2002), les aspects sociaux et historiques (Marchesnay, 2001) et la cognition des acteurs et en particulier celle des dirigeants (Yami, 1999).

En outre, le grand nombre d'organisations impliquées dans l'alliance agglomérée rend nécessaire la mise en place d'une coordination centralisée et d'un mécanisme de contrôle pour la piloter (Demil et Lecocq, 2004).

Ainsi, lorsqu'un territoire est organisé selon un type "Parc", il mobilisera des stratégies défensives visant à se défendre face à un nouvel entrant. Les règles fixées par le territoire représentent un premier arsenal de défense contre les entrants. Porter (1986) nous a présenté quelques dispositions à suivre afin de mieux lutter contre ceux-ci. Les tactiques défensives les plus efficaces seront celles qui décourageront les tentatives, plutôt que celles visant à chasser une firme ayant largement entamé son processus d'entrée dans le territoire. Cela passe par un renforcement des barrières à l'entrée par des dispositifs réglementaires adaptés.

Dans le cas d'un territoire de type "Pôle", des stratégies d'attraction doivent permettre d'attirer de nouvelles entreprises. La capacité d'attraction ou la compétitivité d'un territoire dépendent de son organisation et des relations internes et externes qu'il lui sera possible de nouer (Guigou, 1993). Ainsi, de part son organisation et ses ressources diverses, un territoire pourra satisfaire aux mécanismes de recomposition et être un espace pertinent d'action pour l'attraction de nouveaux acteurs.

CONCLUSION

A l'heure de la mondialisation et de l'ouverture des marchés, les acteurs économiques ont plus que jamais besoin de redessiner les limites de leur territoire. Aujourd'hui, la territorialisation de certaines activités est indispensable pour éviter leur dilution, en outre elle est un facteur majeur d'attractivité. Cependant, la multiplicité des formes de territoire rend difficile leur lecture et les stratégies à mettre en œuvre. Ainsi, à l'intérieur de la limite, les acteurs peuvent s'organiser et les stratégies se construire, le territoire accède à son identité et la renforce dans le temps par l'action des acteurs, la formation du patrimoine local et la valorisation des ressources communes.

La relecture des territoires par la limite permet de les situer dans deux formats différenciés : soit par une limite instituée soit par une limite instituante. Cela conduit à définir deux formes de territoires, selon qu'elle enferme des acteurs économiques dans une légitimité recherchée ou selon qu'elle cherche à rassembler des acteurs économiques autour d'un projet de territorialisation.

Ainsi, suivant que le territoire est de type Parc ou de type Pôle, les acteurs vont adopter une attitude vis-à-vis de l'altérité, située de l'autre côté de la limite.

Dans le cas d'un territoire de type Parc, les acteurs travaillent au renforcement de l'identification et de la protection de leurs ressources contre l'altérité, matérialisée par les acteurs situés hors du territoire. Dans le cas d'un territoire de type Pôle, les acteurs mettent en œuvre des stratégies d'attraction envers l'altérité. L'altération qui en résulte favorise la consolidation des atouts territoriaux, facteurs d'innovation et de développement.

Ces deux formats génériques de territoires ont le mérite de la simplification et peuvent conditionner le développement de stratégies territoriales adaptées.

Ainsi, comprendre le rôle joué par la limite conduit dès lors à concevoir l'identité du territoire, à situer l'altérité et à mesurer son impact sur le territoire.

Enfin, il sera nécessaire de transformer cette réflexion en résultats probants par une enquête indispensable auprès des institutions publiques régionales, des gouvernances territoriales et des acteurs économiques territoriaux.

BIBLIOGRAPHIE

ASTLEY, W.G., et FOMBRUN, C.J., 1983, "Collective strategy: social ecology of organizational environments", *Academy of Management Review*.

ANDERSON, B., 1996, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte.

BECATTINI, G., 1979, *Dal settore industriale al distretto industriale. Alcune considerazioni sull'unità d'indagine dell'economia industriale*, *Rivista di economia industriale* n° 1.

BECATTINI, G., 1992, *Le district industriel: milieu créatif*, *Espaces et Sociétés*.

COURLET, C., 2000, *Districts industriels et systèmes productifs localisés (SPL) en France*, rapport de la DATAR.

DEBRESSON, C., HU, X., 1999, *Identifying Clusters of Innovative Activity: A New Approach and Toolbox*, rapport de l'OCDE (1999).

DEMIL, X., et LECOCQ, B., 2004, *La standardisation des produits sur le marché américain du jeu de rôle : stratégie agglomérée et jeux d'acteurs*, Atelier de l'AIMS, Montpellier.

ELIADE, M., 1990, *Le sacré et le profane*. Coll. essais, Folio.

FOURNY M.C., 2005, *De la frontière naturelle à la nature comme lien transfrontalier. Du rôle et de la place de l'environnement et du milieu dans les coopérations transfrontalières*, *Espaces et Cultures*.

FRERY, F., 1998, *Les réseaux d'entreprises : une approche transactionnelle*, In H.Laroche, J.P. Nioche (Eds), *Repenser la stratégie*, Vuibert.

GAY, J.C., 1995, 2004, *Les discontinuités spatiales*, coll. Géo Poche, Economica.

GILLY, J.P., 1987, "Innovation et territoire: pour une approche méso-économique des technopoles", *Revue d'économie régionale et urbaine*.

GILLY, J.P., GROSSETTI M., 1993, "Organisations, individus et territoires. Le cas des systèmes locaux d'innovation", *Revue d'Economie Régionale et urbaine* n°3.

GRANOVETTER, M.S., 1973, "The strength of weak ties", *American Journal of Sociology*.

- GRIMAL, P., 1951, *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, PUF.
- GUIGOU J.L., 1993, *France 2015. Recomposition du territoire national*, DATAR.
- HARRISON, B., 1991 *Industrial Districts : Old Wine in New Bootles ?*, Regional Studies.
- LE ROY, F., et GUILLOTREAU, P., 2002, "Contester la domination des leaders de marché en changeant les règles du jeu : le cas de l'industrie thonnière française", *Management International*.
- LES POLE DE COMPETITIVITE, 2005, *La documentation française*, les études de la documentation française.
- LEVESQUE, B., 1993, *Le district industriel: une notion à découvrir, une réalité à consolider*, Notes de lecture pour un court exposé, Montréal, UQAM.
- LEVESQUE, B., Jean-Marc FONTAN, J.M., KLEIN, J.L., et BORDELEAU, D., 1996 *Systèmes locaux de production : Réflexion-synthèse sur les nouvelles modalités de développement régional/local*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Cahiers du CRISES.
- MARCHESNAY, M., 2001, "Les PME de terroir : entre" clio" et "géo" stratégies", *Entreprise et Histoire* ; n°28.
- MARSHALL, A., 1920, *Principles of economics*, 8th edition, London, Macmillan.
- MESCHI, P-X., 1996, "Benetton et les marchands italiens de la renaissance: essai de comparaison historique autour du concept de réseau", *Gestion* 2000.
- MINGIONE, E., 1989, *Diffusion des activités informelles et transformations socio-économiques actuelles: le cas de l'Italie*, dans B. Lévesque, B. et alii (Ss la dir.), *L'autre économie, une économie alternative?*, Montréal, Presses de l'Université du Québec.
- PERROUX, F., 1964, *l'Economie du XXème siècle*, PUF, Paris.
- PIORE, M.J., SABEL, C., 1984, *The Second Industrial Divide*, Basic Books.
- PORTER, M., 1990, *The Competitive Advantage of Nations*, Mc Millan, London.
- PORTER, M., 1986, *L'avantage concurrentiel*, InterEditions.
- PRADEAU, C., 1994, *Jeux et enjeux des frontières, essai de géographie générale*, Bordeaux, PUF.
- RAINES, P., 2002, *Cluster Development and Policy*, EPRC Studies in European Policy, Aldershot:Ashgate.

RAVEYRE, M., 2004, *Entreprises, réseaux et territoires pour une analyse des réseaux interorganisationnels*, Actes des quatrième journées de la proximité. Marseille, 2004.

RUFFIEUX, B., 1991, *Micro-système d'innovation et formes spatiales de développement industriel*, dans Arena, R. et alii (Ss. la dir.), *Traité d'économie industrielle*, Paris, Economica.

STORPER, M., HARRISON, B., 1992, *Flexibilité, hiérarchie et développement régional: les changements de structure des systèmes productifs industriels et leurs nouveaux modes de gouvernance dans les années 1990*, dans Benko, G., Lipietz, A., *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF.

YAMI, S., 1999, *Représentations managériales et processus stratégique : le cas de la filière industrielle lin dans le Nord de la France*, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, IAE de Lille, USTL.

YAMI, S., 2003, "Petite entreprise et stratégie collective de filière", *Revue française de gestion*, vol.29.

Les autres documents de travail du GRANEM accessibles sur le site Web du laboratoire à l'adresse suivante :
(www.univ-angers.fr/granem/publications) :

Numéro	Titre	Auteur(s)	Discipline	Date
2008-01-001	The Cognitive consistency, the endowment effect and the preference reversal phenomenon	Serge Blondel, Louis Lévy-Garboua	Théorie du Risque	octobre 2008
2008-02-002	Volatility transmission and volatility impulse response functions in European electricity forward markets	Yannick Le Pen, Benoît Sévi	Econométrie Appliquée	octobre 2008
2008-03-003	Anomalies et paradoxes dans le cas des choix alimentaires : et si les carottes n'étaient pas oranges ?	Serge Blondel, Christophe Daniel, Mahsa Javaheri	Economie Expérimentale	octobre 2008
2008-04-004	The effects of spatial spillovers on the provision of urban environmental amenities	Johanna Choumert, Walid Oueslati, Julien Salanié	Economie du Paysage	octobre 2008
2008-05-005	Why do rational people vote in large elections with costs to vote?	Serge Blondel, Louis Lévy-Garboua	Théorie du Risque	novembre 2008
2008-06-006	Salaires, conditions et satisfaction au travail	Christophe Daniel	Economie du Travail	novembre 2008
2008-07-007	Construction communicationnelle du stock de connaissances de la compétence collective – Contribution à partir d'une conversation.	Nicolas Arnaud	Gestion des Ressources Humaines	décembre 2008
2008-08-008	On the non-convergence of energy intensities: evidence from a pair-wise econometric approach	Yannick Le Pen, Benoît Sévi	Econométrie Appliquée	décembre 2008
2008-09-009	Production of Business Ethics	Guido Hülsmann	Economie Politique	décembre 2008
2008-10-010	Time preference and investment expenditure	Guido Hülsmann	Economie Politique	décembre 2008
2008-11-011	Le marché de la photographie contemporaine est-il soluble dans celui de l'art contemporain ?	Dominique Sagot-Duvauroux	Economie de la Culture	décembre 2008
2008-12-012	The newsvendor problem under multiplicative background risk	Benoît Sévi	Microéconomie de l'Incertain	décembre 2008
2009-01-013	Complémentarité de la collaboration électronique et de l'investissement relationnel : étude de cas exploratoire d'un SIO dans le secteur du meuble	Redouane Elamrani, Nicolas Arnaud	Organisation	avril 2009
2009-02-014	On the realized volatility of the ECX CO2 emissions 2008 futures contract: distribution, dynamics and forecasting	Julien Chevallier, Benoît Sévi	Finance	mai 2009
2009-03-015	The communicational making of a relation-specific skill: contributions based on the analysis of a conversation to strategy-as-practice and resource-based view perspectives	Nicolas Arnaud	Stratégie	juin 2009
2009-04-016	Le droit d'auteur, incitation à la création ou frein à la diffusion ? Une analyse empirique du cas de la création télévisuelle	Françoise Benhamou, Stéphanie Peltier	Economie de la Culture	septembre 2009
2009-05-017	Diversity analysis in cultural economics: theoretical and empirical considerations	Françoise Benhamou, Renato G. Flôres Jr., Stéphanie Peltier	Economie de la Culture	septembre 2009
2009-06-18	L'épargne retraite en entreprise : un état des lieux au regard de l'expérience américaine	Fabrice Pansard, Bruno Séjourné	Finance	septembre 2009
2009-07-19	Options introduction and volatility in the EU ETS	Julien Chevallier, Yannick Le Pen, Benoît Sévi	Econométrie Appliquée	septembre 2009
2009-08-20	Modeling strategic interactions between firms and local authorities – The case of a biotechnology cluster	Alain Berro, Isabelle Leroux	Economie des réseaux	septembre 2009
2009-09-21	The strategy adopted by non-profit care services organizations in dealing with the new French regulatory system: strategic coalitions and reterritorialisation of activities	Isabelle Leroux, Laurent Pujol, Eric Rigamonti	Economie Sociale	novembre 2009
2009-10-22	Une nouvelle lecture du territoire par la limite	Jean-Claude Taddei	Territoire	novembre 2009